

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2015

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2015 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidités et quasi liquidités à des taux se situant en dépassement de la limite de 20% fixée par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la Sicav.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-2015, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 29 Octobre 2015

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 30-09-2015

(exprimé en dinar)

		<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		858 486	857 498	877 919
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	261 507	219 643	271 123
Obligations et valeurs assimilées	3.2	596 979	637 855	606 796
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		237 086	216 122	221 093
Placements monétaires	3.4	211 191	175 774	216 023
Disponibilités		25 895	40 348	5 070
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
Total Actif		1 095 572	1 073 620	1 099 012
<u>PASSIF</u>				
PA1 - Opérateurs créditeurs	3.6	1 064	1 043	1 111
PA2 - Autres créditeurs divers	3.7	260	346	258
Total Passif		1 324	1 389	1 369
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3.8	1 068 380	1 048 967	1 068 574
CP2 - Sommes distribuables		25 868	23 264	29 069
Sommes distribuables des exercices antérieurs		47	37	36
Sommes distribuables de la période		25 821	23 227	29 033
Actif Net		1 094 248	1 072 231	1 097 643
Total Passif et Actif Net		1 095 572	1 073 620	1 099 012

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2015 au 30-09-2015
(exprimé en dinar)

		Période du 01-07-15 au 30-09-15	Période du 01-01-15 au 30-09-15	Période du 01-07-14 au 30-09-14	Période du 01-01-14 au 30-09-14	Exercice clos le 31-12-14
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	9 350	28 301	8 470	28 175	35 681
Dividendes		2 091	6 330	800	6 723	6 723
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 259	21 971	7 670	21 452	28 958
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	2 705	7 750	1 673	5 294	7 368
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 055	36 051	10 143	33 469	43 049
CH1 - Charges de gestion des placements	3.9	(3 233)	(9 723)	(3 194)	(9 397)	(12 626)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		8 822	26 328	6 949	24 072	30 423
CH2 - Autres charges	3.10	(303)	(915)	(395)	(981)	(1 385)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 519	25 413	6 554	23 091	29 038
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		440	408	(45)	136	(5)
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		8 959	25 821	6 509	23 227	29 033
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(440)	(408)	45	(136)	5
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(30 381)	(14 084)	(3 928)	4 515	39 670
Frais de négociation de titres		-	-	-	(9)	(145)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		(55)	449	(18)	996	(8 451)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(21 917)	11 778	2 608	28 593	60 112

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-01-2015 au 30-09-2015

(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-07-15 au 30-09-15	Période du 01-01-15 au 30-09-15	Période du 01-07-14 au 30-09-14	Période du 01-01-14 au 30-09-14	Exercice clos le 31-12-14
AN1 - <u>Variation de l'actif net</u> <u>résultant des opérations</u> <u>d'exploitations</u>	(21 917)	11 778	2 608	28 593	60 112
Résultat d'exploitation	8 519	25 413	6 554	23 091	29 038
Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres	(30 381)	(14 084)	(3 928)	4 515	39 670
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	(55)	449	(18)	996	(8 451)
Frais de négociation de titres	-	-	-	(9)	(145)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	(28 890)	-	(25 752)	(25 752)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	18 787	13 717	(2 172)	15 841	9 734
a / Souscriptions	95 832	125 285	498	32 158	56 976
Capital	93 525	122 042	487	31 551	55 068
Régularisation des sommes non distribuables	355	461	3	147	800
Régularisation des sommes distribuables	1 952	2 782	8	460	1 108
b / Rachats	(77 045)	(111 568)	(2 670)	(16 317)	(47 242)
Capital	(75 020)	(108 384)	(2 597)	(15 790)	(45 182)
Régularisation des sommes non distribuables	(513)	(677)	(20)	(61)	(804)
Régularisation des sommes distribuables	(1 512)	(2 507)	(53)	(466)	(1 256)
Variation de l'actif net	(3 130)	(3 395)	436	18 682	44 094
AN4 - <u>Actif net</u>					
Début de période	1 097 378	1 097 643	1 071 795	1 053 549	1 053 549
Fin de période	1 094 248	1 094 248	1 072 231	1 072 231	1 097 643
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>					
Début de période	63 636	63 926	64 418	63 317	63 317
Fin de période	64 743	64 743	64 288	64 288	63 926
Valeur liquidative	16,901	16,901	16,679	16,679	17,171
AN6 - <u>Taux de rendement</u> <u>annualisé (%)</u>	-7,90%	1,43%	0,98%	3,61%	5,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-09-2015

(Exprimés en dinar)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2015 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-09-2015 un montant de 261507DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2015	% de l'actif net
Actions	16 735	95 798	206 872	18,91%
Banque de Tunisie	2 000	3 601	20 600	1,88%
CEREALIS	1 830	12 353	8 875	0,81%
ENNAKL	2 000	21 400	20 938	1,91%
Magasin Général	875	6 181	21 875	2,00%
MONOPRIX	2 160	6 111	26 628	2,43%
ONE TECH	4 000	26 000	26 848	2,45%
SFBT	3 020	11 611	67 856	6,20%
UIB	850	9 560	13 252	1,21%
Titres OPCVM	529	54 599	54 635	4,99%
CAP OBLIG SICAV	529	54 599	54 635	4,99%
Total	17 264	151 416	261 507	23,90%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 3^{ème} trimestre 2015 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30-06-2015	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-09-2015
Actions	6 111	1 019	1 019	1 019	-	6 111
MONOPRIX *	5 092	1 019	-	-	-	6 111
MONOPRIX DA 2015*	1 019	-	1 019	1 019	-	-
Titres OPCVM	54 721	40 069	40 136	40 191	(55)	54 599
CAP OBLIG SICAV	54 721	40 069	40 136	40 191	(55)	54 599
Total	60 832	41 088	41 155	41 210	(55)	60 710

*conversion de droits d'attribution en actions anciennes (360 actions)

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-09-2015 un montant de 596979DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2015	% de l'actif Net
Emprunts des sociétés :	4 700	386 501	397 223	36,30%
ATL 2013-2	600	60 000	63 030	5,76%
Attijari Leasing 2015	1 000	100 000	102 691	9,38%
BTK 2012/1	700	50 001	52 210	4,77%
CHO COMPANY 2009	600	37 500	38 815	3,55%
CIL 2015/2	500	50 000	50 185	4,59%
HL 2013/2	300	24 000	24 814	2,27%
UIB 2009/1	500	35 000	35 340	3,23%
UIB 2011/1	500	30 000	30 138	2,75%
Emprunts d'état :	1 100	195 850	199 756	18,26%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	98 309	8,98%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	100 000	101 447	9,27%
TOTAL	5 800	582 351	596 979	54,56%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 3^{ème} trimestre 2015 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/06/2015	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins valeurs réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2015
Emprunts de sociétés	92 500	50 000	27 500	-	115 000
UIB 2009/1	37 500	-	2 500	-	35 000
CIL 2010/1	20 000	-	20 000	-	-
UIB 2011/1	35 000	-	5 000	-	30 000
CIL 2015/2	-	50 000	-	-	50 000
Total	92 500	50 000	27 500	-	115 000

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 350DT pour la période allant du 01-07-2015 au 30-09-2015 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07- au 30-09-	Période du 01-01- au 30-09-	Période du 01-07- au 30-09-	Période du 01-01- au 30-09-	Exercice clos le 31-12-2014
Revenus des actions (dividendes)	2 091	6 330	800	6 723	6 723
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 259	21 971	7 670	21 452	28 958
Total	9 350	28 301	8 470	28 175	35 681

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-09-2015 à 211191DT et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2015	% de l'actif net
PLT 02122015 6% ATB	110	110 000	110 405	10,09%
PLT 28102015 5,6% ATB	100	100 000	100 786	9,21%
Total	210	210 000	211 191	19,30%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 705DT pour la période allant du 01-07-2015 au 30-09-2015 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du troisième trimestre 2015 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-2015 au 30-09-2015	Période du 01-01-2015 au 30-09-2015	Période du 01-07-2014 au 30-09-2014	Période du 01-01-2014 au 30-09-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Revenus des placements à terme	2 705	7 750	1 673	5 294	7 368
Total	2 705	7 750	1 673	5 294	7 368

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1 064 DT au 30-09-2015 contre 1 043 DT au 30-09-2014.

3.7- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30-09-2015	Valeur au 30-09-2014	Valeur au 31-12-2014
TCL	8	8	9
Retenue à la source	162	162	156
Redevance CMF	90	176	93
Total	260	346	258

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à -3 130DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-12 089
Variation de la part Revenu	8 959
Variation de l'Actif Net	-3 130

Les mouvements sur le capital au cours du 3^{ème} trimestre 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01-07-2015

Montant:	1 080 470
Nombre de titres:	63 636
Nombre d'actionnaires :	50

Souscriptions réalisées

Montant:	93 525
Nombre de titres émis:	5 595
Nombre d'actionnaires nouveaux :	2

Rachats effectués

Montant:	(75 020)
Nombre de titres rachetés:	4 488
Nombre d'actionnaires sortant:	9

Capital au 30-09-2015

Montant:	1 098 974 *
Nombre de titres:	64 743
Nombre d'actionnaires :	43

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-07-2015. La valeur du capital en fin de la période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-07-2015 au 30-09-2015).

Ainsi la valeur du capital en fin de la période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début de période	1 098 974
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(30 381)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(55)
Frais de négociation de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables de la période	(158)
Capital au 30-09-2015	1 068 380

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-07-2015 au 30-09-2015	Période du 01-01-2015 au 30-09-2015	Période du 01-07-2014 au 30-09-2014	Période du 01-01-2014 au 30-09-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Frais de Gestion	3 233	9 723	3 194	9 397	12 626
Total	3 233	9 723	3 194	9 397	12 626

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2015 s'élève à 3 233 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01-07- 2015 au 30-09- 2015	Période du 01-01-2015 au 30-09-2015	Période du 01-07-2014 au 30-09-2014	Période du 01-01-2014 au 30-09-2014	Exercice clos le 31-12-2014
Redevance CMF	274	824	271	797	1 070
TCL	28	90	24	83	111
Autres impôts et taxes	-	-	100	100	200
Autres charges	1	1	-	1	4
Total	303	915	395	981	1385